

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

1. Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise

Nom du produit : EMDEX (10 g de poudre)

Code du produit : Produit prêt à l'emploi destiné au publique

Fabricant : Emdex Biochimie sàrl, 13 place Ste-Thérèse, 22000 St-Brieuc (France)

Distributeur pour la Suisse : Pharmacie de la Tête Noire SA
Grand rue 14, CH 1680 Romont (Tél. 026 6519292)

Utilisation : Rodenticide (souris, rats, autres rongeurs)
Consulter le mode d'emploi

Pour tout renseignement sur la santé, la sécurité et l'environnement : voir Distributeur pour la Suisse

EN CAS D'URGENCE (jours fériés et en dehors des heures normales de bureau) :
Centre Suisse d'informations Toxicologiques (CSIT), Zürich, Tél. 145

2. Identification des dangers



Xn Nocif (contient 62.5 % de chloralose)

Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement. Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la « Directive générale de classification pour les préparations de la CE » dans sa dernière version valable.

R 20/22 : nocif par inhalation et ingestion

3. Composition/informations sur les composantes

Caractérisation chimique

Description :

Composants dangereux	%p/p	No CAS	No EC	No Annexe I
α-chloralose	62.5	15879-93-3	240-016-7	605-013-00-0

Classification Européenne :

Xn (nocif)

R 20/22

4. Premiers secours

Inhalation: Ce produit ne contient pas de composants facilement volatils. En cas de malaise sortir la victime au grand air. Consulter un médecin si les symptômes sont persistants.

Yeux: En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement avec beaucoup d'eau tiède pendant 15 min. Préalablement enlever les lentilles de contact. Consulter un médecin.

Peau: Laver immédiatement avec beaucoup d'eau savonneuse. Retirer les vêtements contaminés. Consulter un médecin si les symptômes persistent.

Ingestion: Rincer immédiatement la bouche avec beaucoup d'eau. Boire plusieurs verres d'eau pour diluer. Ne jamais administrer quelque chose par voie orale à une personne inconsciente. Ne pas provoquer le vomissement. En cas de symptômes persistants (par exemple : dépression du système nerveux central) ou en cas de doute consulter un médecin et lui montrer cette fiche de données de sécurité ou l'emballage original.

Note pour le médecin (Extrait de la fiche toxicologique No 201 édité par l'INRS, voir section 16)
En cas d'ingestion, si l'intervention est rapide et si le sujet ne présente aucun signe, le personnel médical tentera de faire vomir. De toute façon, il sera placé en position latérale de sécurité. La victime sera transportée en milieu hospitalier où le traitement sera symptomatique après élimination digestive du produit, sous intubation si nécessaire. On évitera les stimulants.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Point d'éclair : non concerné

Température d'auto inflammation : non déterminé

Produits de décomposition dangereux : acide chlorhydrique

Moyens d'extinction: eau, mousse, dioxyde de carbone (CO₂).

Mesures particulières en cas d'incendie : aucune vu les quantités limitées de produits.

Pour des grandes quantités : collecter séparément les eaux les eaux d'extinction et les eaux contaminées qui ne doivent pas entrer dans la canalisation.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Eviter la formation de poussières. Recueillir la poudre et la transférer dans un sac en plastique pour incinération. Si les quantités sont importantes porter des gants et lunettes de protection.

7. Manipulation et stockage

Précautions personnelles: Eviter tout contact avec les yeux. Ne pas respirer les poussières. Se laver les mains après une manipulation.

Stockage: Conserver hors de la portée des enfants et dans l'emballage original.

Ventilation: aucune nécessaire pour les quantités présentes dans cette préparation.

8. Contrôle de l'exposition / protection individuelle

Valeurs limites d'exposition (selon la SUVA) : aucune donnée disponible

Protection respiratoire: Aucune nécessaire.

Protection des yeux: Eviter tout contact avec les yeux. Porter des lunettes de protection en cas de doute.

Protection de la peau: Utiliser des gants de protection en cas de manipulation répétée et prolongée.

9. Propriétés physiques et chimiques

Les propriétés mentionnées ci-dessous se rapportent à la chloralose pure.

Etat physique	Poudre	
Couleur	Blanche à légèrement beige	
Odeur	Inodore	
Densité (eau = 1)	400 kg/m ³	
Pression de vapeur à 20°C	Non mesuré	

Fraction volatile	Aucune	
Point de fusion	178-182 °C	
Solubilité dans l'eau	5 g/l à 20 °C et 50 g/l à 100 °C	
Solubilité dans l'éthanol	60 g/l à 20 °C	
pH	7 en solution aqueuse concentrée à 20 °C	

10. Stabilité et réactivité

Stabilité: Stable dans les conditions normales de stockage et d'utilisation.

Incompatibilité : ne pas mélanger à des oxydants ou des acides et des bases fortes.

Produits de décomposition dangereux : chloral, acide trichloracétique.

11. Informations toxicologiques

Les données ci-dessous (DL50) se rapportent à la chloralose pure.

DL50, oral, rat : 160 – 400 mg/kg

DL50, oral, souris : 200 mg/kg

DL50, oral, chien : 250 mg/kg

DL50, oral, chat : 250 mg/kg

DL50, oral, poule : 300 mg/kg

DL50, oral, oiseaux : 9 -50 mg/kg

Symptômes : Crampe, effet narcotique, altération du système nerveux central. Les symptômes peuvent inclure un mal de tête, des nausées, des vomissements, une ivresse, une incoordination et une dépression générale y compris le coma.

Contact cutané : peut provoquer une irritation.

Résorption cutanée : nocif, le produit peut être résorbé par la peau.

Contact oculaire : irritant pour les yeux.

Inhalation : nocif par inhalation. Le produit peut irriter les muqueuses et les voies respiratoires supérieures.

Ingestion : nocif par ingestion. Absorption rapide par voie orale. La demi-vie semble assez rapide (de 4 à 5 h) calculé à partir de données urinaires.

Exposition chronique : aucune donnée disponible.

Tératologie : aucune donnée disponible.

Reproduction : aucune donnée disponible.

Mutagénicité : aucune donnée disponible.

12. Informations écologiques

Pas de données disponibles concernant la chloralose. On peut cependant en se basant sur la structure chimique du principe actif anticiper une biodégradation facile et un faible potentiel de bioaccumulation.

13. Considérations relatives à l'élimination

Les emballages entièrement vides doivent être éliminés avec les déchets urbains. Les emballages partiellement vides doivent être rapportés au point de vente ou remis à un centre de collecte pour déchets spéciaux.

14. Informations relatives au transport

RID/ADR : Non réglementé.

IMDG : Non dangereux pour le transport maritime.

IATA : Non dangereux pour le transport aérien.

15. Informations réglementaires

Marquage selon les directives de la CEE : Le produit est classé et identifié suivant les directives de la Communauté Européenne et de la Suisse. Réglementation sur les Produits dangereux.

Suisse : No de contrôle CHZB1393

Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit :

Xn Nocif

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage :

Chloralose

Phrases R :

20/22 Nocif par inhalation et ingestion

Phrases S

- 2 Conserver hors de la portée des enfants.
 24/25 Eviter le contact avec la peau et les yeux.
 28 Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau.
 35 Les emballages entièrement vides doivent être éliminés avec les déchets urbains. Les emballages partiellement vides doivent être rapportés au point de vente ou remis à un centre de collecte pour déchets spéciaux.
 46 En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage.

16. Autres données

Phrases R et S importantes.

- R 20/22 Nocif par inhalation et ingestion
 S 2 Conserver hors de la portée des enfants.
 S 24/25 Eviter le contact avec la peau et les yeux.
 S 28 Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau.
 S 35 Les emballages entièrement vides doivent être éliminés avec les déchets urbains. Les emballages partiellement vides doivent être rapportés au point de vente ou remis à un centre de collecte pour déchets spéciaux.
 S 46 En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage.

Publications toxicologiques :

INRS, Fiche toxicologique No 201, 2000 (site Internet : www.inrs.fr)

Registry of toxic effects of chemical substances : RTECS Nr FM9450000

Les renseignements de cette fiche de données de sécurité sont basés sur l'état actuel de nos connaissances relatives au produit concerné. L'utilisateur prend sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

Rédigé selon la directive Européenne 1907/2006/CE, Art 31

Edition du 19.1.2008

Remplace l'édition: Première édition